



Charte de Welcome en France

Fondements

★ Le droit d'asile est « *un droit ultime* ». Il est internationalement reconnu par la Convention de Genève de 1951 et est inscrit dans la Constitution française. En 2009, le Conseil d'Etat a consacré le droit au logement des demandeurs d'asile.

★ La France ne saurait, sans se renier, refuser l'hospitalité aux personnes qui viennent lui demander sa protection. Mais faute de moyens la majorité des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires relève des dispositifs d'hébergement d'urgence (115) qui sont saturés.

★ La rue n'est pas un lieu d'accueil qui respecte la dignité des personnes ni celle de notre Etat. Nous ne pouvons indéfiniment fermer les yeux et nous taire. Outre leur besoin de sécurité, les demandeurs d'asile attendent le respect de leur dignité et de leur liberté.

★ En France, plusieurs associations ou organisations se préoccupent déjà depuis longtemps de la place faite aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. En concertation et en collaboration avec elles, nous nous proposons de mettre en œuvre une action qui leur semble importante mais qu'elles ne peuvent mener à bien : celle de proposer une hospitalité à domicile aux demandeurs d'asile qui ne sont pas encore reçus dans un centre d'accueil.

Mise en œuvre

★ Sans distinctions politiques ou religieuses, nous nous regroupons en réseau pour mettre en œuvre l'hospitalité « Welcome en France ».

★ La personne accueillie par notre réseau est « demandeur d'asile » ou « réfugié statutaire » (donc en situation régulière), sans considérations de nationalité, d'ethnie, ou de religion.

★ En attente d'une solution durable d'hébergement, la personne est accueillie successivement à domicile pour des séjours n'excédant pas 4 à 6 semaines dans chaque maison. Par ailleurs, elle est prise en charge dans le réseau pour une durée, habituellement inférieure à 8 mois, préalablement définie avec l'association qui l'a présentée au réseau. Celle-ci poursuit sa prise en charge pendant et après le séjour dans notre réseau.

★ L'hospitalité Welcome est gratuite (aucune compensation matérielle ni financière) et privilégie les relations où pourra se vivre la réciprocité dans la dignité et la liberté.

★ L'hospitalité Welcome est toute orientée vers l'autonomisation de la personne accueillie.

★ L'hospitalité Welcome est une action commune : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle mais d'un réseau de personnes, familles et communautés.

★ L'hospitalité Welcome est organisée par des personnes bénévoles. Elle n'a pas pour but de suppléer les déficiences de l'Etat mais au delà du service rendu, de témoigner qu'il est possible de faire bouger les pratiques administratives pour améliorer la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés en France.

Adhérer à la présente charte Welcome en France signifie s'engager à mettre en œuvre les « bonnes pratiques de Welcome » exposées en annexe. Ce cadre est important pour la sécurité et la pérennité des accueils. Prenant en compte des réalités nouvelles, ce cadre peut admettre des exceptions qui seront vécues comme telles. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes rencontrés par les personnes qui demandent la protection de la France mais nous souhaitons, par l'hospitalité, les aider à porter ces difficultés sans que celles-ci ne les submergent. Nous proposons une hospitalité modeste mais concrète. Celle-ci permet, grâce au réseau, que chacun puisse "faire son possible" et y trouver une joie communicative.

Tel le colibri, qui "faisant son possible » avec son petit bec, transporte l'une après l'autre des gouttes d'eau sur l'immense brasier et incite à la mobilisation générale qui finira par éteindre l'incendie, tous les bénévoles engagés dans l'hospitalité Welcome en France sont conscients de la modestie de leur action mais aussi de son immense portée.